

# gouvernement d'entreprise

## 1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Baptiste Bosson,  
président directeur général

Messieurs Jean-Claude Cachat, Jacques Entremont, François-Xavier Entremont  
représentant permanent de MB Investissement, Roger Rosnoblet, Alain Wirth,  
administrateurs

	Nationalité	Age	Date de la 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'échéance du mandat*
JB. Bosson	Française	67	1991	AG de 2015
JC. Cachat	Française	73	1978	AG de 2011
J. Entremont	Française	70	1984	AG de 2014
FX. Entremont	Française	38	2009	AG de 2015
R. Rosnoblet	Française	69	1984	AG de 2014
A. Wirth	Française	66	1984	AG de 2014

\* statuant sur les comptes de l'année précédente

### 1.1

#### Mandats et fonctions du Président

##### 1.1.1

#### Fonctions exercées au sein de PSB Industries :

- représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration de Baikowski et de Texen,
- administrateur de CGL Pack Service,
- gérant de PSB Services,
- représentant permanent de PSB Services en tant qu'administrateur de PSB Trésorerie.

##### 1.1.2

#### Fonctions exercées en dehors de PSB Industries :

- membre du conseil de surveillance de Siparex Croissance, de Sigefi Nord Gestion et de Siparex Développement,
- président et administrateur de Lyon Pôle Bourse,
- administrateur de Lyon place financière et tertiaire,
- gérant de Kidder Minster.

##### 1.1.3

#### Fonctions et mandats antérieurs

#### (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration de CGL Pack Lorient et de CGL Pack Service.

## 1.2

### Mandats et fonctions des administrateurs

#### 1.2.1

##### Fonctions exercées au sein de PSB Industries :

###### - Monsieur Alain Wirth

- directeur général délégué,
- président de CGL Pack Ancey, CGL Pack Service, CGL Pack Lorient,
- administrateur de Baikowski et Texen.

#### 1.2.2

##### Fonctions exercées en dehors de PSB Industries :

###### - Monsieur Jean-Claude Cachat

- administrateur de l'association Odes et président du conseil d'administration,
- membre et président du conseil de surveillance de Sivalbp,
- gérant de Jeanchrigest, Juligest, Emmagest, Jemagest et de Majest,
- gérant de la société de participation au développement de l'économie savoyarde (SPADES).

###### - Monsieur Jacques Entremont

- administrateur de la Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (SAGIR),
- membre du conseil de surveillance de la Banque de Vizille et du Comptoir Savoyard de Distribution (CSD).

###### - Monsieur François-Xavier Entremont

- président directeur général de SAGIR,
- cogérant de MB Investissement.

###### - Monsieur Roger Rosnoble

- administrateur de la Banque Populaire des Alpes,
- président du conseil de surveillance de Comptoir Savoyard de Distribution (CSD),
- président de Genevois Distribution, de Provendis et de Thônes distribution,
- président suppléant de Stefano,
- directeur général de Alpadistri, de Bernard, de Douvaine distribution, de Duparc et Geslin, de Proxima et de Provincia Novel,
- président du conseil d'administration et directeur général de Faraglia et de Mitaz distribution,
- représentant de Provendis, présidente des sociétés : Provincia Novel, de société d'exploitation Provincia, de Proved, de Val 4 et de Procared,
- gérant de Sodevim,
- gérant de Anthy, du Buis, de la Brunette, la Crusaz, Hélémanique, Latour, Margencel, des Mouettes, du Puy Saint Martin, les Roses, les Salines, de la Vénétie, le Vorgeray, et de C.Pro.

###### - Monsieur Alain Wirth

- gérant de Wapi, Wara, Finawi, Raf, HPF, La Rapière et du Palais.

#### 1.2.3

##### Fonctions et mandats antérieurs

##### (occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

###### - Monsieur Jean-Claude Cachat

- administrateur de la Banque Laydernier, de TV8 Mont-Blanc et de CGL Pack Lorient,
- président du conseil de surveillance de Sopreda 2,
- président de Annecy Evénements.

**- Monsieur Jacques Entremont**

- président du conseil de surveillance du groupe Entremont,
- administrateur de Finance et Management,
- représentant permanent du groupe Entremont, laquelle était gérante de Sainte Catherine et administrateur de Juragruyère,
- gérant de Fimoncey.

**- Monsieur Roger Rosnoblet**

- président de Chamtour, de la société d'exploitation Provencia et de Provencia novel,
- directeur général de Val 4,
- gérant des Chauvets.

**- Monsieur Alain Wirth**

- président de Relais Industries,
- représentant légal de CGL Pack Service, présidente d'Inpack, de Maletras thermoformage et de CGL Pack Chalon (dissoute en juin 2007).

**1.3****Rémunérations (en euros)****1.3.1****Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

<b>Exercice 2009</b>	<b>JB. Bosson</b>	<b>A. Wirth</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	293 180	88 600
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>Total</b>	<b>293 180</b>	<b>88 600</b>
<b>Exercice 2008</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	290 057	88 600
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>Total</b>	<b>290 057</b>	<b>88 600</b>

**1.3.2****Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

<b>Exercice 2009</b>	<b>JB. Bosson</b>	<b>A. Wirth</b>
Rémunération fixe	274 161	60 000
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	16 000	16 000
Avantages en nature*	3 019	12 600
<b>Total</b>	<b>293 180</b>	<b>88 600</b>
<b>Exercice 2008</b>		
Rémunération fixe	269 104	60 000
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	16 000	16 000
Avantages en nature*	4 953	12 600
<b>Total</b>	<b>290 057</b>	<b>88 600</b>

\* les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Les montants dus (rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement) et versés (intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice) sont identiques.

### 1.3.3

#### Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

	2009	2008
Jean-Baptiste Bosson	16 000	16 000
Jean-Claude Cachat	16 000	16 000
Jacques Entremont	16 000	16 000
MB Investissement	-	NA
Roger Rosnoble	16 000	16 000
Alain Wirth	16 000	16 000

## 2. RÈGLES DE GOUVERNANCE

PSB Industries poursuit une politique de transparence des rémunérations de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et qu'il convient de les adopter. Toutefois, le conseil d'administration n'a pas jugé utile d'utiliser les comités suivants : comité des rémunérations, et comité des nominations, dans la mesure où il est composé uniquement d'actionnaires majoritaires annéciens.

En application de l'article L823-19 et suivant du code de commerce, le conseil d'administration a décidé de remplir les fonctions de comité d'audit.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le conseil d'administration ne compte pas d'administrateur indépendant. Le président du conseil d'administration assume la direction générale de PSB Industries, sans aucune limitation de pouvoir.

Par ailleurs, depuis 2008, le groupe PSB Industries dispose d'une charte éthique, afin d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous ses domaines d'activité.

## 3. MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'article 33 des statuts de la société précisent les modalités de participation de tout actionnaire aux assemblées générales, à savoir :

- Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres nominatifs sont libérés des versements exigibles compte tenu des conditions prévues par les dispositions en vigueur, et immatriculés à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion. Il est alors admis sur simple justification de son identité. S'il possède des actions au porteur, il doit, cinq jours au moins avant cette date, déposer au siège social, soit ses titres eux-mêmes, soit le récépissé constatant leur dépôt dans une banque, un établissement financier ou chez un agent de change.

Le conseil d'administration peut réduire ces délais par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

- En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée.
- Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.
- Le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur et pour permettre à ce dernier d'assister à l'assemblée, les actions qu'il détient en gage, dans les conditions prévues au paragraphe premier ci-dessus ; ce dépôt est effectué aux frais du débiteur.
- Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

#### **4. LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Elle est composée d'un président directeur général, Monsieur Jean-Baptiste Bosson et d'un directeur général délégué, Monsieur Alain Wirth ainsi que d'un directeur financier, Monsieur Didier Mangin.